



COP 21 locale
Accord de Rouen pour le climat
Propositions d'engagements de la
commune de Ymare

deliberation à venir

Ymare



métropole
rouenNORMANDIE



Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat* les engagements suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Achèvement des travaux de rénovation de la Mairie d'ici 2020 par isolation des combles.
2. Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la Maison des Associations/ Salle des fêtes, mise en œuvre des prescriptions du prédiagnostic réalisé en 2010 :
 - Reprise de l'isolation de la toiture
 - Remplacement des convecteurs par des équipements plus performants
 - Mise en place d'une régulation par courant porteur ou fil pilote
 - Réalisation étude solaire photovoltaïque en toiture
3. Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique et d'aménagement des combles du Château « Isabelle », mise en œuvre des prescriptions du prédiagnostic réalisé en 2010 :
 - Isolation des combles et utilisation de matériaux biosourcés (isolants naturels)
 - Isolation intérieure des murs du 2^{ème} étage
 - Remplacement des menuiseries et pose de fenêtres doubles vitrage au 2^{ème} étage
 - Isolation du plancher bas donnant sur la cave
4. Renouvellement progressif des éclairages intérieurs des bâtiments publics avec un objectif de réalisation à 100% d'ici fin 2022 :
 - Prioritairement, remplacement des éclairages énergivores (spots, projecteurs, néons...) des équipements et terrains sportifs par des éclairages plus économes : Salle de judo, Salle de tennis couvert, terrain de foot...
 - Secondairement, remplacement des éclairages classiques (néons, halogènes, ampoules...) des bâtiments par des éclairages de type LED, et pose de détecteurs de présence : mairie, église, salle des fêtes, vestiaires, château...
5. Lancement d'une réflexion sur le remplacement du système de chauffage de la salle de Judo par un système énergétiquement plus performant et économiquement plus rentable.

ECLAIRAGE PUBLIC

6. Lancement d'un débat au sein du conseil municipal afin d'envisager l'extinction de l'éclairage public, de minuit à 5h, sur plusieurs secteurs de la commune.



ENERGIES RENOUVELABLES

7. Dans le cadre de la réfection de la toiture de la Maison bourgeoise du Château :
 - Réalisation d'une étude structure
 - Selon résultats de l'étude structure, réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une installation solaire photovoltaïque

QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

8. Réalisation, courant 2019, de l'autodiagnostic Qualité de l'Air Intérieur du groupe scolaire, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

AGRICULTURE ALIMENTATION

9. Mise en place, courant 2019, d'une Table de Tri au sein de la cantine de l'école élémentaire : tri par les enfants, pesage des denrées non consommées, affichage des résultats. Organisation d'animations de sensibilisation des enfants à la réduction du gaspillage alimentaire

BIODIVERSITE / MILIEUX NATURELS

10. Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts, prévoyant notamment la mise en œuvre progressive de la végétalisation du cimetière afin d'accompagner l'application stricte du « zéro phyto » sur cet espace.
11. En partenariat avec la Métropole, mise en œuvre d'actions de restauration, de conservation et de sensibilisation au rôle des haies bocagères, qu'elles soient sur terrain communal ou privé. (A plus long terme, si possible, valorisation du bois bocager dans une filière courte bois-énergie).

SENSIBILISATION

12. Eco-labellisation d'une première manifestation courant 2019, puis généralisation à l'ensemble des manifestations organisée ou co-organisée par la commune d'ici fin 2020 : remplacement des gobelets jetables par des éco-cups lavables, mise en place de la consigne lorsque cela est possible, limitation de l'impact des événements sportifs sur les milieux naturels...
13. Sensibilisation des associations et des clubs sportifs à l'éco-responsabilité de leurs activités :
 - Mise en place progressive de l'éco-conditionnalité des subventions versées aux associations
 - Accompagnement à l'éco-labellisation des manifestations culturelles et sportives
 - Sensibilisation à un usage économe des locaux associatifs et des équipements sportifs

Après avoir été débattue et validée par l'ensemble des élus, la liste définitive des engagements devra :

- Etre transmise **avant le 29 novembre 2018** à marie.atinault@metropole-rouen-normandie.fr
- Etre adoptée, par délibération de votre Conseil Municipal, **avant le 15 décembre 2018**